Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 022-212200257-20260512-D2026_05_12_01-DE

COMMUNE DE CALLAC
Département des Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 12 mai 2026

Convocation du :	*6 mai 2026*
Date d'affichage :	*6 mai 2026*
Nombre de conseillers en exercice :	19
Présents :	17
Votants :	19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2026/05/12/01 — **Nomenclature 5.3**

L'an deux mil vingt-six, le douze mai à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-François LE PEILLET, Maire.

Étaient présents : Jean-François LE PEILLET – Cinthia CAMILO-AUFFRET – Jean-François COATRIEUX – Angélique RAFIGNON – Emilie BONINO – Bruno LEBRETON – Odile DUCHATEAU – Guillaume DELMAIRE – Eva VOLLEE – Noëlle MADEC – Moulay DRISSI – Danielle HAMON – Benjamin TAGUET – Nicole SILVESTRE – Stéphanie LE CUN – Denise LARHANTEC – Benjamin BOUTIER, formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : M. Yves LANCIEN à M. LE PEILLET
M. Richard PERRIN à Mme MADEC

Le Conseil a désigné comme secrétaire de séance Mme VOLLÉE.

Objet : Association D² : Désignation de 2 représentants communaux

M. le Maire informe que par courriel en date du 4 mai, l'association D² sollicite toutes les communes de son territoire d'intervention pour une éventuelle désignation d'un ou deux conseillers municipaux qui pourraient suivre les activités de l'association.

Les objectifs de cette présence d'élus communaux sont d'optimiser la communication entre les communes et D², de permettre un meilleur partage du projet associatif, la remontée directe des attentes des communes partenaires. Ces représentants seraient également le relais des services et actions de D² sur les communes.

En termes de temps, il s'agirait de deux rencontres intercommunales par an (en juin et décembre) et d'invitations régulières lors d'événements, de rencontres partenariales etc.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de :
- **Désigner** comme représentants de la commune de Callac au sein de l'association D² les conseillers suivants : Mme Cinthia CAMILO-AUFFRET – Mme Stéphanie LE CUN

Ont signé les membres présents.
Pour expédition certifiée conforme.
M. Le Maire,
Jean-François LE PEILLET

MAIRIE DE CALLAC (Côtes d'Armor)

La secrétaire de séance,
Eva VOLLÉE